

Note de service

Destinataire : Monsieur Normand Ledoux
Chef de division 25
7650, rue Châteauneuf
Arrondissement Anjou

Expéditeur : Pascal Caron
Ingénieur

Date : Le 13 août 2004

Objet : Réponse aux questions nos 1 et 3 de la lettre du 8 juin 2004 du
BAPE

Le rapport *Évaluation de risques pour le Gazoduc Montréal Est* rédigé par la firme Alp & ass. inc., et soumis dans le cadre des travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, indique qu'il est possible que «[...] *des fuites en provenance du gazoduc pourraient résulter en dangers d'incendie.*»¹

Puisque ce projet présente un risque d'incendie, le SSIM doit pouvoir disposer d'une alimentation en eau adéquate au secteur visé par ce projet.

Le secteur visé a une très faible densité d'occupation. Il s'agit principalement des abords de l'autoroute 40, du Club de golf de l'île de Montréal, de l'usine d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal et du Parc nature de la Pointe-aux-Prairies.

¹ Évaluation de risques pour le Gazoduc Montréal-Est, Sommaire exécutif, page i, Octobre 2003

Un quartier résidentiel, situé à l'ouest de l'autoroute 40, bordé par la rue Roy entre la 40^e et la 41^e Avenue, se trouve à proximité de l'emplacement du poste de mesurage et de distribution prévue qui comprendra des équipements de comptage, de détente et d'odorisation de gaz naturel.

Il n'y a actuellement pas de point d'alimentation en eau (borne d'incendie) pour une grande partie du secteur visé par ce projet ; le quartier résidentiel est cependant protégé par un réseau de bornes d'incendie.

Quartier résidentiel

Le quartier résidentiel situé à l'ouest de l'autoroute 40, bordé par la rue Roy entre la 40^e et la 41^e Avenue, dispose actuellement d'une alimentation en eau adéquate pour la lutte contre l'incendie, compte tenu des risques existants, et tel qu'en fait foi le rapport de janvier 1999, de l'ingénieur Michel Aubé du Service des travaux publics et de l'environnement de la Ville de Montréal.

La venue d'un poste de mesurage et de distribution de gaz naturel à proximité de ce secteur vient modifier la situation existante. Nous recommandons donc, afin d'augmenter la fiabilité et la capacité de l'alimentation en eau de ce quartier, de boucler les lignes d'alimentation en eau (aqueduc) se trouvant à la 40^e et à la 41^e Avenue, à l'ouest de l'autoroute 40, à la jonction de la rue Roy, et d'augmenter le nombre de bornes d'incendie présentes dans ce quartier, en y ajoutant deux ou trois bornes supplémentaires (localisation à être déterminée ultérieurement selon les travaux).

Ce quartier est identifié par la zone lettrée «A» sur le document joint à cette note.

Poste de mesurage et de distribution (pour le secteur à l'ouest de l'autoroute 40)

Nous recommandons également, de procéder à l'installation de bornes d'incendie pour le secteur du poste de mesurage et de distribution (pour le secteur à l'ouest de l'autoroute 40).

Ces bornes sont identifiées par des points rouges B1 à B5 sur le document joint à cette note. Il est important de préciser qu'il ne s'agit que de localisations approximatives fournies à titre indicatif seulement.

Poste de mesurage et de distribution (pour le secteur à l'est de l'autoroute 40)

Nous recommandons également de procéder à l'installation de bornes d'incendie pour le secteur du poste de mesurage et de distribution (pour le secteur à l'est de l'autoroute 40).

Le secteur situé à l'est de l'autoroute 40, identifié par la lettre «D» sur le document joint à cette note, ne comporte qu'un boisé (Bois-de-la-Réparation). Il serait cependant souhaitable de pouvoir compter sur la présence de bornes d'incendie le long de la voie de service de l'autoroute 40 afin d'assurer la protection incendie de ce secteur.

Gazoduc (pour le secteur de l'autoroute 40)

Comme les autres secteurs, il n'y a actuellement aucune borne d'incendie et il semble difficile d'en installer compte tenu de l'absence de voies de service le long de l'autoroute à cet endroit. Bien qu'il n'y ait aucun bâtiment présent à ce secteur, la présence d'un boisée important en milieu urbain (Parc nature) et d'une forte densité de véhicules routiers aux heures de pointe (autoroute 40) pose problème pour la sécurité incendie en raison de l'absence de borne d'incendie.

S'il s'avérait techniquement et économiquement impossible d'installer un réseau de bornes d'incendie à cet endroit, il serait à tous le moins souhaitable de pouvoir disposer de points d'alimentation en eau (bornes d'incendie) à chacun des coins de la zone identifiée par la lettre «C» sur le document joint à cette note.

Il est à noter qu'il y a des bornes d'incendie sur le terrain de golf et à proximité de celui-ci et qu'un réseau privé de bornes d'incendie protège le secteur de l'usine d'épuration des eaux usées de la Ville de Montréal.

Ces éléments ont été discutés avec monsieur Benoit Mercier, ingénieur chef d'équipe à la Direction de la gestion des réseaux d'aqueduc et d'égouts.

p.j. : Fichier électronique «gazoducBF.jpg»

c.c. : M. Marc Ostiguy, directeur adjoint par intérim, SSIM